



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 25 septembre 2018

Sessione di u 25 di sittembre di 2018

Lieu : Bastia

Décision N° 2018-18

Objet : Individualisation des crédits au titre du règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires

Oggetu : Individualisazione di i crediti a titulu di u rigulamentu transitoriu di l'aiuti à e cumuni è intercumunalità è territorii

L'an deux mille dix-huit, le 25 septembre, la Chambre des Territoires convoquée le 10 septembre 2018 s'est réunie dans les salons d'honneur de l'Hôtel de la Collectivité à Bastia, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Baptiste ARENA, Jean BIANCUCCI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Henri FRANCESCHI, Lauda GUIDICELLI, Saveriu LUCIANI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Marie-Thérèse OLIVESI, Juliette PONZEVERA, Rosa PROSPERI, François SARGENTINI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

M. Pascal CARLOTTI à Mme Juliette PONZEVERA
M. Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA à M. Paul-Joseph CAITUCOLI
M. Petr'Antone TOMASI à Mme Rosa PROSPERI

Etait absent et représenté :

M. Francis GIUDICI par Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Etaient absents et excusés :

M. Louis CESARI
M. Laurent MARCANGELI
M. François-Marie MARCHETTI
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS
M. Georges MELA
Mme Anne-Marie NATALI
M. Marc-Antoine NICOLAI
M. Jean PAJANACCI
M. Antoine POLI
M. Stéphane SBRAGGIA
M. François TATTI



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Etaient absents :

M. Jean-Christophe ANGELINI
Mme Vanina BORROMEI
M. François-Xavier CECCOLI
Mme Bianca FAZI
Mme Josepha GIACOMETTI
M. Pierre MARCELLESI
M. Claudy OLMETA
M. Louis POZZO DI BORGO

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** Le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse adopté par délibération n° 18/006 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018.
- VU** La délibération n°18/200 AC de l'Assemblée de Corse du 28 juin 2018 approuvant le règlement transitoire d'aides aux communes, intercommunalités et territoires.
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2018-19.

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

- PREND ACTE** Des individualisations prises dans le cadre du règlement transitoire des aides aux communes, intercommunalités et territoires au titre :
- De la dotation quinquennale et dotation école pour un montant de 11 290 295 € ;
 - Du fonds de solidarité territoriale en faveur de la commune de Livia pour la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales dans le village (CD 269 et DD 59) pour un montant de 592 170 € ;
 - Des intempéries et des incendies (1^{ère} individualisation) pour un montant de 634 456 €.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni